



PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE



CONSEIL EN IRRIGATION

Objectifs

Accompagner les agriculteurs dans leur projet d'irrigation, en apportant un conseil :

- Technique : choix de l'équipement, dimensionnement, contact fournisseurs...
- Réglementaire : dossier loi dur l'eau lié à la ressource : forage, prélèvement en rivière, retenue.
- Financier : accompagnement dans la démarche de demande d'aides (si possible).

Qui est concerné ?

Tous les agriculteurs experts ou non-initiés dans le domaine de l'irrigation.

Prestation proposée

Pour tous projets « irrigation », la première visite du technicien sera gratuite. Elle permettra de poser les bases du projet (forage, choix de la distribution...). Ensuite l'exploitant choisira la prestation la plus adaptée à son projet.

Aspects Techniques

Dimensionnement du projet d'irrigation :

- station de pompage (choix de la pompe (débit/pression)
- amenée de l'eau (longueur/ diamètre)
- choix de la distribution (aspersion, goutte à goutte...)
- Raccordement électrique

Dimensionnement d'un bassin de stockage

- Création d'un plan de l'ouvrage avec les différentes côtes

Aspects Réglementaires :

- Instruction des demandes et étude d'impact d'incidence NATURA 2000 pour la création de puits (dept 67)
- Instruction des demandes et étude d'impact pour le prélèvement en rivière.
- Etude d'impact et faisabilité d'une création de retenue (loi sur l'eau, règles d'urbanisme...).
- Appui sur les aspects réglementaires d'un projet d'irrigation : loi sur l'eau, DICT...
- Instruction du dossier de subvention (si possible).

Pour les projets collectifs :

- Etude technique et réglementaire
- Rédaction d'un cahier des charges.
- Rédaction d'un règlement intérieur sur l'utilisation de l'ouvrage.
- Choix de la structure porteuse.

IMPORTANT : la chambre d'agriculture a un rôle consultatif et en aucun interférera dans les choix du groupe. La mise en œuvre du projet sera dans tous les cas sous la responsabilité du client.

Vos conseillers référents**ADAR de la Plaine de l'III****Patrice DENIS**

03 88 74 13 13

patrice.denis@alsace.chambagri.fr

Site de Sainte Croix en Plaine**Jonathan DAHMANI**

03 89 20 97 54 ou 06 32 00 40 54

jonathan.dahmani@alsace.chambagri.fr

Services supports**Site de Sainte Croix en Plaine****Marine JEANNINGROS**

03 89 20 97 21

marine.jeanningros@alsace.chambagri.fr

Site de Schiltigheim**Philippe OSSWALD**

03 88 19 55 90

philippe.ossward@alsace.chambagri.fr

Service SIG



PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE

Nous vous remettons :

Pour le volet technique :

- Les formulaires administratifs pré rempli (DICT, raccordement...)
- Les coordonnées des partenaires spécialisés dans les projets d'irrigation.
- Un plan de votre projet d'irrigation (station de pompage, amené, hydrants, retenue...).
- Un cahier des charges présentant votre projet pour votre (vos) revendeur (s).

Pour le volet réglementaire :

- Le dossier création de puits accompagné de l'étude d'incidence Natura 2000 déposé à la DDT.
- Une copie de l'arrêté préfectoral pour les prélèvements en rivière.
- Un plan de votre projet retenue ainsi que la demande de travaux.

Nos +

- Expertise technique actualisée en continu.
- Bonne connaissance de tous les aspects techniques / réglementaires et financiers de votre projet.
- Bonne connaissance des milieux et des contraintes réglementaires.
- Une équipe compétente.

Tarif - Durée

Tarif sur demande

Conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet.

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera préciser dans le contrat.



Chambre d'agriculture Alsace

■ Siège et Site du Bas-Rhin

2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cedex

■ téléphone : 03 88 19 17 17 ■ fax : 03 88 83 30 54

■ Site du Haut-Rhin

11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE

■ téléphone : 03 89 20 97 00 ■ fax : 03 89 20 97 01

■ mail : direction@alsace.chambagri.fr

■ Site internet : www.alsace.chambagri.fr

■ Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

